

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Nicolas GALLIANO.

Convocation en date du 02/12/2022

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu du conseil municipal du 03 novembre 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

1. ACTUALISATION DU DEVIS DE MISE EN SECURITE DES PONTS DE FREMEZON ET DES GRAVES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis actualisé fourni par l'entreprise LRMetal, Monsieur Ibane LOPEZ, suite à la consultation simple lancée du fait de l'absence de réponse du premier artisan, Monsieur BARTHELEMY, qui avait répondu à la première consultation.

Ce devis s'élève à 4050.00 € HT.

Les conditions de subventions sont les mêmes, soit 50% de 3600.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce devis de sécurisation des deux ponts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise LRMetal pour un montant de 4050.00 € HT pour réaliser les travaux de mise en sécurité des ponts de Frémézon et des Graves et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2. DEVIS POUR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE DU CLOS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le PAV du Clos ne respectait pas les conditions réglementaires requises pour accueillir les bacs destinés à la collecte des ordures ménagères.

Suite à une série d'incompréhensions, et de dysfonctionnements, l'entreprise ROUIT est venue faire des travaux, mais dont la teneur ne convenait pas du tout à ce qui devait être réalisé.

Après de nombreux échanges avec le président de la Communauté de Communes et l'entrepreneur, Monsieur le Maire explique qu'il a soutenu la proposition de Monsieur GALLIANO de demander un devis à Monsieur ROUIT pour réaliser les travaux afin de pouvoir implanter les bacs dédiés à la collecte.

Ce devis élève à 1500.00 € HT. La dépense ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire faire les travaux par l'entreprise ROUIT afin de finaliser l'implantation à venir des futurs bacs de collecte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise ROUIT pour un montant de 1500.00 € HT pour réaliser les travaux de mise en conformité du point d'apport volontaire du Clos et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

3. RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE MR LECAT A COMPTE DU 01 JANVIER 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors de la location de la maison rénovée sur le hameau de Lange que le bail de location aurait une durée d'un an renouvelable.

Monsieur le Maire explique que les relations avec Mr LECAT sont excellentes et qu'il n'y a aucun impayé de loyer.

Monsieur LECAT n'ayant pas émis la volonté de cesser ce contrat de bail, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de bail 2022 au titre de 2023, dans les mêmes conditions de montant de loyer.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la location de la maison rénovée, hameau de Lange à Monsieur LECAT Frédéric à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée d'un an, fixe le montant de la location à 400€ mensuel, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location à venir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. DISPOSITIONS ET PROJETS AFIN DE PROCEDER A DES ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des citoyens français, des collectivités territoriales, des entreprises et des services de l'Etat se sont récemment inscrits dans une démarche individuelle et/ou collective, volontaire ou non, de sobriété énergétique.

Derrière ce concept, de nombreuses actions peuvent être mises en œuvre. Elles ont deux objectifs majeurs : l'environnement et les économies budgétaires.

De nombreuses collectivités ont mis en place des mesures simples pour procéder à des substantielles économies d'énergie. L'extinction de l'éclairage public, dans certaines conditions, en est une.

Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage public sur l'ensemble de la commune :

- du 01 Octobre au 30 Mai : de 23h30 à 5h30,
- du 1^{er} Juin au 30 Septembre : à partir de minuit

Monsieur le Maire précise qu'exceptionnellement, il souhaite que cette décision soit prise à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour une extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune du 01/01/2023 au 30/05/2023 de minuit à 5h00, dit que Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal en ce sens et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

5. PROJET DE RECUPERATION DE 9 BACS GRIS (EX BACS OMR) SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des bacs gris qui permettent actuellement la collecte des OMR par la CCJLVD via son prestataire Alpes Nettoyage va être récupéré par une entreprise après la dernière collecte sur la base de ce fonctionnement, dernière collecte qui aura lieu à la fin du mois de Janvier 2023.

Monsieur le Maire explique que la CCJLVD doit payer l'entreprise pour récupérer ces bacs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver l'ensemble des bacs gris sur la commune, et de les stocker sur un espace municipal ou privé avec convention, non pas pour les utiliser à des fins de collecte des OMR, mais pour anticiper d'éventuels besoins pratiques formulés, par exemple, par des associations de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose actuellement de 9 bacs gris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver l'ensemble des 9 bacs gris et de les stocker dans un espace clos et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès de la CCJLVD afin de régler les formalités administratives de cette opération.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Heure de l'accueil pour les vœux du Maire
- Panneaux de signalisation « voie sans issue »
- Panneau interdiction de stationner aux camping-cars à l'église (arrêté municipal)
- Livres cadeau pour les enfants de la commune, le thème = agriculture et pastoralisme

La séance est levée à 20h00.

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 06 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

